

Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 février 2011

L'an deux mil dix, le dix sept février 2011 à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 février 2011 s'est réuni en session ordinaire à « L'espace Gaston GIRAUD » lieu précisé sur la convocation de Denise NURY, Maire.

Présents : Denise NURY- Jean Marc GIRAUD – Eric VEAU - Jean Pierre LAURENT- Claude COURTIAL - Odile MARSAL –

Absent ayant donné procuration : Monique PHILIBERT procuration à Jean Marc GIRAUD et Jean HERAUD à Jean Pierre LAURENT

Absent n'ayant pas donné de procuration : Nicolas RIBAGNAC - Alexandre TRIN – Stéphanie VERON

Secrétaire de séance : Odile MARSAL

1 /17/02/11 Enquête publique : annulation de délibération

Madame Le Maire rappelle chronologiquement aux élus l'historique de l'enquête publique qui avait débuté en 2009. Le premier document édité, est la délibération du 23 Octobre 2009 intitulée : Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux.

Les propositions n'étant pas équitables pour les administrés. Les estimations proposées ont fait l'objet d'aucun barème, ni proposition des demandeurs. Par ailleurs Madame le Maire précise que l'arrêté portant sur l'ouverture de l'enquête publique en date du 19 Février 2010 a été annulé par arrêté du 9 Mars 2010.

Au vu de ces éléments, Madame Le Maire propose d'annuler cette délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal annule à 6 voix pour et 2 abstentions la délibération du 23 Octobre 2009.

Objet : 2/17/02/11. Enquête publique relative au projet d'aliénation de chemins ruraux en tout ou en partie, et du classement de voirie en voies communales :

Madame Le Maire rappelle que l'enquête publique a été close le 5 Août 2010, que Monsieur le Commissaire enquêteur a fait parvenir son rapport le 27 Août 2010, et qu'au vu de celui-ci le Conseil Municipal du 19 Septembre 2010 a délibéré pour décider l'aliénation ou l'acquisition pour classement selon les dossiers. Les dossiers 9 et 10 ont été reportés ultérieurement. Les propriétaires riverains concernés cités ci-dessous bénéficiaient d'un droit de préemption (art L161-10 du code rural).

Vote par dossier individuel

Dossier 1/1. Le Théron : Monsieur Harap CORNEL a transmis une proposition de 600€, plus les frais liés à cette aliénation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur H.Cornel

Dossier 2/2. La Grézière, Monsieur Jean-Marc GIRAUD et Monsieur Jacques BOURRET sont riverains. Monsieur Jean- Marc GIRAUD a fait une proposition sur la partie où il est riverain des deux cotés pour 600€. Monsieur BOURRET a demandé que la partie où il est riverain reste communale. Après avoir délibéré :

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la partie où Monsieur BOURRET est riverain reste communale 7 voix pour et une abstention

Le Conseil Municipal approuve par ailleurs la proposition de Monsieur J.M Giraud avec 7 voix pour et 1 abstention.

Dossier 3/3. Lendèche, Deux propriétaires riverains sont concernés Monsieur Régis BOURRE et Monsieur Jean-Marc GIRAUD. Monsieur Régis BOURRE n'a pas fait d'offre. Monsieur Jean-Marc GIRAUD a proposé 650 € et la cession gratuite d'un morceau de chemin qui lui appartient pour permettre la continuité du chemin rural en échange avec la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve a 7 voix pour et 1 abstention.

Dossier 4/4 Le village .Deux propriétaire sont riverains Monsieur BOLZE et la Famille VEAU. Une seule offre a été faite par la famille VEAU, l'échange de la parcelle du(plan N4) soit l'accès au cimetière contre l'échange devant de porte (plan n°5) .La famille VEAU propose de prendre à sa charge les frais de notaire relatifs à cet échange.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve a 7 voix pour et une abstention

Dossier 5/5 L'accès au cimetière communal ainsi que le talus de soutien de cette voie feraient partie intégrante de l'échange cité dans le dossier n°4/4. La commune prendra les frais de géomètre et d'enquête relatifs à celui-ci

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve a 7 voix pour et 1 abstention

Dossier 6/6 Intres. Messieurs Gilles et Guillaume MOUNIER n'ont pas exercé leur droit de préemption. La commune reste libre d'aliéner cette partie de chemin rural selon ses propres conditions. Madame le Maire propose d'échanger la partie de chemin rural contre la partie de chemin privé qui a été aménagé par les soins de la famille Mounier qui se substituera au chemin rural aliéné pour permettre la continuité du chemin et le désenclavement du bas du hameau d'Intres . La totalité des frais engagés par cet échange (frais de géomètre, de notaire et frais d'enquête) seront à charge de Messieurs Gilles et Guillaume MOUNIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Objet : 3/17/02/11 Chemins de Randonnées.

Madame Le Maire expose la nécessité d'approuver la proposition de la Communauté de Communes d'inscrire un chemin de randonnées accessible dès cet été. En effet chaque année de nombreux touristes sollicitent des guides pour pouvoir promener sur le territoire de la commune. La grande boucle de 72 kms prévue par la communauté n'a pas encore vu le jour dans son intégralité , afin de répondre dès cet été aux randonneurs et après avoir connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 Août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 / accepte l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée pour le chemin suivant :

- chemin rural « **dit boucle d'Intres** » qui offre deux variantes de longueur de trajet

Reportés sur la carte ci-annexée (tableau d'assemblage du cadastre),

Objet 4/17/02/11 : Indemnité de gardiennage de l'église communale

Une indemnité de gardiennage des églises communales, exonérées de l'impôt sur le revenu, de la cotisation sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) peut être allouée à la personne qui exécute cette mission en vertu de la circulaire n°NOR/INT/A/8700006/C du 8 Janvier 1987. Les montants peuvent être revalorisés annuellement sur la base d'un pourcentage d'augmentation fixé par une circulaire du Ministère de l'intérieur.

La personne qui assumait ce gardiennage ayant cessé depuis Décembre 2010, Monsieur Lucien GAILLARD, domicilié le Village SAINT JULIEN DU GUA, a accepté d'effectuer cette tâche dès le 1 Mars 2011.

Madame le Maire propose de confier le gardiennage de l'église communale à Mr Lucien GAILLARD, et de lui allouer l'indemnité correspondant à sa tâche.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de désigner Monsieur Lucien GAILLARD gardien de l'église et de lui allouer l'indemnité prévue a cet effet.

Objet 5/17/02/11 : mise en vente de la Maison dite « Vernet ».

Madame le Maire rappelle les projets de la commune pour les années à venir : mise aux normes de l'école, achat de matériel pour l'aménagement de l'espace Giraud, aménagements liés à la voirie et à l'entretien du patrimoine. Par ailleurs, elle note la présence sur la commune de deux bâtiments qui n'ont pas d'affectation précise depuis leur achat : la maison Maurel et la Maison Vernet, en soulignant que la commune assume depuis leur entrée dans le patrimoine les charges et les frais financiers les concernant sans contre partie.

Si un avenir se dessine pour la maison Maurel, le projet de structure d'accueil pour les jeunes enfants, à la maison Vernet semble compromis. Les chantiers des années à venir vont nécessiter des fonds importants. Dans la période difficile que nous traversons les subventions et dotations diminuent, une vision à long terme est indispensable. Nous devons anticiper les besoins financiers et faire preuve de prudence quand à l'endettement de la commune,

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire de contacter une agence immobilière et de faire les démarches nécessaires à cette transaction.

Objet 6/17/02/11: Délibération Tarif du Gite d'étape Espace Gaston Giraud:

L'Espace Gaston Giraud a pour dessein de proposer une prestation de gite d'étape aux randonneurs, cyclistes... etc.

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de décider d'un tarif pour l'ardéchoise : nuit du 16 au 17 Juin 2011, pour la nuitée avec petit déjeuner.

Madame le Maire propose un tarif de 12€ pour la nuit et le petit déjeuner

Le Conseil Municipal approuve a l'unanimité

Objet 7/ 17/02/11 : Délibération concernant le changement de statut d'un conseiller communautaire

Pour des raisons professionnelles et un problème de disponibilité, Alexandre TRIN , conseiller municipal, demande de céder sa place de Conseiller Communautaire titulaire pour être Conseiller Communautaire suppléant.

Madame Le Maire propose que Jean-Marc Giraud devienne titulaire, et Alexandre suppléant.

Par ailleurs Madame le Maire, demande de valider le tableau ci-joint de nomination d'élus aux différents organismes partenaires, afin d'éclaircir quelques points imprécis. (Page 10)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30.

Denise NURY
Maire